



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 100/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Attribution des subventions aux communes dans le cadre du fonds de mobilité 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°158/2021 du 22 novembre 2021 créant le Fonds Mobilité et actant la politique cyclable de l'Agglomération,

Vu les demandes déposées par les communes Laudun-L'Ardoise, Le-Pin, Orsan, Pont-Saint-Esprit, Saint-Marcel-de-Careiret et Saint-Paulet-de-Caisson

Vu l'avis favorable de la commission Mobilités, en date du 3 juin 2025,

Vu les projets qualitatifs présentés par les communes

Considérant que l'Agglomération dans le cadre de son plan de mobilité simplifié volontaire et particulièrement son volet cyclable, a décidé de soutenir les communes, pour la réalisation d'aménagements facilitant la pratique des mobilités douces.

Considérant que ces six communes ont sollicité ce Fonds pour répondre à cet enjeu majeur de développement des mobilités douces.

Considérant que ces projets répondent aux critères actuels, applicables du Fonds Mobilité, avec l'envoi d'une attestation du montant consacré à la mobilité douce,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Mobilités du mardi 3 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les montants du Fonds Mobilités 2025 pour accompagner le projet de mobilité douce, sur la base des attestations présentées, pour les communes de :

- Laudun-L'Ardoise un état de dépenses de 201 115 € soit un financement à hauteur de 60 335 euros
- Le-Pin un état de dépenses de 142 966 € soit un financement à hauteur de 42 890 euros
- Orsan un état de dépenses de 43 604 € soit un financement à hauteur de 13 082 euros
- Pont-Saint-Esprit un état de dépenses de 1 290 366 € soit un financement à hauteur de 129 037 euros
- Saint-Marcel-de-Careiret un état de dépenses de 39 395 € soit un financement à hauteur de 11 819 euros

Délibération n° 100/2025 du 30 juin 2025 , page 2

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet

www.telerecours.fr

– Saint-Paulet-de-Caisson un état de dépenses de 29 364 € soit un financement à hauteur de 8 809 euros

Soit un total pour l'année 2025 de **265 972 euros**

D'ACTER que les crédits budgétaires sont prévus au budget annexe Transport

D'AUTORISER le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien